



BULLETIN D'ADHÉSION 2026

(à remplir en caractères d'imprimerie)

**Merci de faire retour de ce document complété (1 formulaire par personne de la même famille)
avant le 31 mars 2026, à André RABIN, 10 rue Évariste Luminais - 44100 Nantes,
avec un chèque établi à l'ordre de UTAN Saint-Nazaire et une enveloppe timbrée pour la réponse.**

Association locale de	SAINT-NAZAIRE
Date d'adhésion (jj/mm/aaaa)	
N° de carte (complété par l'association)	

NOM	
Prénom	
Date de naissance (jj/mm/aaaa)	
Adresse complète	
Résidence, bâtiment, escalier	
N° et rue	
Code postal	
Ville	

Téléphone fixe	
Téléphone mobile	
Adresse mail (important)	

Carte délivrée pour un adhérent* (âge effectif au 1^{er} janvier de l'année considérée)

☐ adulte	25 €	☐ enfant (6 à 15 ans)	5 €
☐ jeune (16 à 21 ans)	15 €	☐ enfant (- 6 ans)	1 €

ENFANTS

NOM	Prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	N° de carte (complété par l'association)

- ☐ J'adhère en ayant pris connaissance des statuts de l'association locale et de la fédération.
- ☐ J'accepte que mes données personnelles soient utilisées dans le cadre de ma demande d'adhésion à l'association locale et donc à la fédération nationale des Amis de la Nature à laquelle elle est rattachée, et que mon adresse mail soit utilisée à des fins d'échanges entre les dirigeants des associations et moi-même.
- ☐ J'autorise -pour l'année en cours- la fédération des Amis de la Nature France et les associations qu'elle fédère à me photographier/filmer (ainsi que mes enfants mineurs listés ci-dessus dont je suis le représentant légal) et à exploiter ces photos/vidéos pour leurs différentes publications (lettre d'information, réseaux sociaux, site internet, bulletin...).
- ☐ Je souhaite recevoir par mail la lettre électronique mensuelle de l'association (sorties, écogestes, formations, actualités du mouvement) et ai renseigné mon adresse mail.

Date

Signature de l'adhérent(e)

Des documents incomplets peuvent entraîner des perturbations dans la gestion des adhérents.

Ce document fera l'objet d'un traitement informatisé et, à ce titre, le droit d'accès et de rectification peut être exercé par chaque adhérent(e) sur demande.